COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 02.12.2019

39/2019

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis
Préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum pour le renouvellement de 5 véhicules utilitaires, un petit camion utilitaire tout-terrain et l'acquisition d'une remorque pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts

Président : Mario Gori (SOC)

Membres :
Ihab Al Jundi (SOC)
Caroline Buff (PLR)
Bruno Femia (SOC)
Joe (Joseph) Filippone (PLR)
Dominik Hunziker (UDC)
Olivier Müller (PLR)
Béatrice Tisserand (Les Verts) remplacé par Livia Balu
Vincent Tschopp (ML) Absent(e) non excusé(e)
Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 20.11.2019 à 19h00 à la Villa Mounsey à Montreux.

Le président-rapporteur remercie les commissaires et les autorités communales présents.

Service de la voirie et des espaces verts composé de M. Gfeller, municipal, M. Aubort, chef de service, M. Pabst, adjoint chef forestier, M. Vualliamoz, adjoint technique du chef de service section matériel et atelier.

Après avoir mis en jeu son mandat, le président-rapporteur est confirmé dans sa fonction.

La parole est donnée à la Municipalité : ce préavis est récurrent et en principe arrive en fin d'année parce que la commission des finances demande que cela se fasse par des préavis séparés et plus comme précédemment via le budget. Cette façon de faire donne plus de clarté vis-à-vis du conseil communal

Point 1 Objet du préavis

La parole n’est pas demandée.

Point 2 Préambule et historique

La parole n’est pas demandée.

Point 2.1 Situation du préavis No 24/2017

Question des commissaires :

Est-ce que les coûts indiqués dans le préavis ne sont pas surestimés par rapport au prix d’achat des véhicules (voir colonnes 2 et 3 du tableau des coûts) ?

Réponse de la Municipalité :

La différence entre l'estimation des prix d'achat (prix "catalogue") des véhicules et les offres reçues sont dues à des rabais commerciaux, rabais de flotte, effets de mise en concurrence de la part du soumissionnaire dans son calcul du prix d'offre. De plus, le montant offert pour la reprise de l'ancien véhicule est soustrait au prix d'achat du nouveau véhicule.

Question :

La société Hymexia, est-ce une société de service spécialisée dans l’acquisition de véhicules ou de machines ?

Réponse :

En effet, cette société nous coache dans les procédures d’appel d’offres et notamment ceux soumis aux marchés publics dont la procédure est très complexe.

Point 2.2 Situation du préavis No 33/2018

Question :

Quelle est votre marge de négociation lors d’une procédure en marchés publics ?

Réponse :

La Commune de Montreux a établi la limite de la valeur-seuil à CHF 100'000.00 pour que la procédure de gré à gré soit applicable, sinon la procédure sur invitation ou la procédure ouverte sont utilisées. Dans notre cas, les montants dépassent ladite limite et, par conséquent, les procédures sur invitation ou ouverte sont considérées et les négociations avec les soumissionnaires ne sont pas autorisées. Cette façon de faire assure une concurrence efficace entre les soumissionnaires, garantit l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires et assure l'impartialité de l'adjudication, assure la transparence des procédures de passation des marchés et permet une utilisation parcimonieuse des deniers publics.

Point 3 Politique d'achats publics responsables

La parole n’est pas demandée.

Point 4 Renouvellements

Question :

Pourquoi y-a-t-il autant de renouvellement de véhicules ?

Réponse :

Nous avons une gestion très pointue de notre parc de véhicules et machines parce qu’ils sont indispensables dans notre service et doivent être fiables et adaptés aux circonstances particulières dans notre domaine d’activité (mise en conformité aux nouvelles normes de sécurité et environnementales ainsi qu’à la rationalisation des travaux). Enfin, le renouvellement s’effectue lorsque l’état du véhicule exige des frais d’entretien disproportionnés par rapport à sa valeur résiduelle.

Point 5 Nouveaux véhicules

Question :

Que deviennent les véhicules usagés ?

Réponse :

Dans l’appel d’offres, il sera mentionné que l’adjudicataire de ce marché devra reprendre les véhicules usagés (condition sinequanone) et aux prix annoncés dans la soumission.

Point 6 Appels d'offres marchés publics

Question :

Quelles sont les pondérations appliquées ?

Réponse :

Les pondérations varient selon les marchés et les caractéristiques des véhicules voulus. La moyenne des pondérations est la suivante : prix 45%, respect du cahier des charges et essais 30%, critères environnementaux 15% et engagement social du fournisseur 10%.

Point 7 Tableau récapitulatif

Question :

Comment définissez-vous la durée de vie du véhicule (amortissement) ?

Réponse :

Au vu de l'utilisation assidu des véhicules et, par conséquent, les coûts d'entretien qui en découlent, il est observé que ces véhicules doivent être amortis sur une période de 6 à 10 ans.

Point 8 Développement durable

Question :

Certains entretiens se font-ils au sein de la commune ?

Réponse :

En effet, dans la mesure du possible.

Point 9 Développement durable

Question :

Est-ce que des véhicules électriques sont proposés ?

Réponse :

L'achat de chaque véhicule est déterminé selon les besoins spécifiques à l'utilisation et selon la puissance. Aujourd'hui, les véhicules électriques proposés ne sont pas encore idéals pour nos exigences très spécifiques et de plus restent chers. Néanmoins, notre service reste attentif à l'évolution de cette nouvelle technologique.

Point 10 Position de la Municipalité

Divers
Un commissaire émet le voeu suivant : Que dorénavant le prix de la reprise des véhicules figure dans le tableau récapitulatif qu'on présentera chaque année au conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

Le président-rapporteur remercie les personnes présentes pour ces débats constructifs, pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

Conclusion

En conclusion, c'est par 9 oui, 0 non et aucune abstention que nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 39/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum pour le renouvellement de 5 véhicules utilitaires, 1 petit camion utilitaire tout-terrain et l'acquisition d'une remorque pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts.

vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler 5 véhicules utilitaires, 1 petit camion utilitaire tout-terrain et à acquérir une remorque, comme décrits dans le présent préavis ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;

4. d'amortir au rythme usuel le renouvellement et l'achat des nouveaux véhicules par les comptes d'amortissement des véhicules 3313 ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Mario Gori (SOC)